

Votants : 72  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 6 décembre 2019  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 17 décembre 2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 décembre 2019

### COHESION SOCIALE INSERTION – AVENANT AU CONTRAT DE VILLE 2015-2020 - PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET RENFORCES - EVALUATION A MI-PARCOURS ET PLAN D'ACTIONS PARTENARIAL AU CONTRAT DE VILLE ACTUALISE SUR LA PERIODE 2019-2022

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Christelle CHASSAGNE à Romain DUPEYROU, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Fabrice DESCAMPS à Christine HYPEAU, Gérard EPOULET à Jean-Luc CLISSON, Jean-Martial FREDON à Bruno JUGE, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Robert GOUSSEAU à Claire RICHECOEUR, Anne-Lydie HOLTZ à Marc THEBAULT, Monique JOHNSON à Alain PIVETEAU, Gérard LABORDERIE à Michel SIMON, Simon LAPLACE à Florent SIMMONET, Jacqueline LEFEBVRE à Dominique JEUFFRAULT, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOUIN

#### **Titulaires absents suppléés :**

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

#### **Titulaires absents :**

Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Luc DELAGARDE, Pascal DUFORESTEL, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Rabah LAICHOURE, Sophia MARC, Marcel MOINARD, Adrien PROUST, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE

#### **Titulaires absents excusés :**

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Fabrice DESCAMPS, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Anne-Lydie HOLTZ, Monique JOHNSON, Gérard LABORDERIE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Jean-Pierre MIGAULT, Michel PANIER, Stéphane PIERRON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20191216-C74-12-2019-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2019  
Date de réception préfecture : 20/12/2019

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 DECEMBRE 2019

#### **COHESION SOCIALE INSERTION – AVENANT AU CONTRAT DE VILLE 2015-2020 - PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET RENFORCES - EVALUATION A MI-PARCOURS ET PLAN D'ACTIONS PARTENARIAL AU CONTRAT DE VILLE ACTUALISE SUR LA PERIODE 2019-2022**

Monsieur **Alain BAUDIN**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

Vu la délibération du 25 juin 2015 approuvant le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu la délibération du 27 juin 2016 approuvant le plan d'actions partenarial,

Vu le Pacte de Dijon,

Vu la circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers et du pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE).

Plusieurs textes règlementaires invitent à l'actualisation des Contrats de Ville, dans la perspective de leur prolongation jusqu'en 2022, au sein d'un **Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR)**.

Ce PERR comprend et prend en compte :

#### ■ **Un plan d'actions partenarial actualisé :**

Dès 2016, la CAN a invité les signataires du Contrat de Ville à élaborer un plan afin de passer d'une logique d'objectifs à une logique d'actions, en déterminant sur chaque thématique ce que chaque institution souhaitait conduire de manière collective dans une volonté de réduction des écarts entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire de l'agglomération. Dans le cadre d'une démarche témoignant d'un fort parti pris participatif, un plan d'actions a été construit comprenant un référentiel précis : descriptif des actions, nom du pilote, les moyens mobilisés de droit commun et de droit spécifique ainsi que les indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

**L'engagement des partenaires dans cette démarche suivi de sa mise en œuvre est à souligner puisque les rapports annuels de 2016, 2017 et 2018 du Contrat de Ville et de ce plan d'actions ont mis en évidence un taux de mise en œuvre opérationnel de 81%.**

Dans la perspective de prolongation du Contrat de Ville jusqu'en 2022, ce plan d'actions partenarial initial a été évalué.

#### ■ **Une évaluation à mi-parcours du dispositif :**

Au niveau local, il a été décidé de questionner ce plan d'actions partenarial conçu et annexé au Contrat de Ville ainsi que quelques actions emblématiques de l'appel à projets.

La CAN a proposé à l'ensemble des signataires de mener cette démarche évaluative dans le cadre d'ateliers participatifs. A l'issue de ces ateliers, s'est dégagée une vision d'un plan d'action rénové avec des orientations et des thèmes émergents forts et transversaux.

Le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR) intègre également la déclinaison locale :

- Des orientations de la lettre du Premier Ministre du 22 janvier 2019, s'adressant aux services de l'Etat, comprenant une feuille de route gouvernementale (40 mesures) et d'un PAQTE (Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises) ;
- Du Pacte de Dijon constitué principalement d'engagements de l'Etat et des agglomérations à introduire dans le Contrat de Ville.

Cette démarche a produit un plan d'actions partenarial actualisé et prorogé jusqu'en 2022, qui témoigne de l'implication et de la volonté des partenaires du Contrat de Ville à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires du Pontreau-Colline Saint-André, du Clou Bouchet et de la Tour Chabot-Gavacherie et le reste du territoire de l'agglomération.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider et signer l'avenant au Contrat de Ville 2015-2020 nommé Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR) qui permet de prolonger le Contrat de Ville jusqu'en 2022 et qui comprend un rapport d'évaluation à mi-parcours et un plan d'actions partenarial actualisé,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents afférents.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Alain BAUDIN**

**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20191216-C74-12-2019-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2019  
Date de réception préfecture : 20/12/2019